

Baisse des naissances depuis 2010 : les périphéries des grandes villes résistent mieux

Insee Première • n° 2121 • Juillet 2026



Entre 2010 et 2022, le nombre de naissances a chuté de 14 % en France hors Mayotte et recule encore de 11 % entre 2022 et 2025, sous l'effet d'une fécondité à son plus bas niveau depuis un siècle. L'ampleur de cette baisse varie fortement selon les territoires.

Dans près de quatre départements sur dix, situés principalement dans la moitié nord et le centre de la France, la natalité diminue sous un triple effet : recul de la fécondité et baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants liée d'une part à l'évolution de la structure démographique et d'autre part aux déménagements. À l'inverse, dans les départements plus attractifs, notamment sur une partie du littoral atlantique et en régions francilienne et lyonnaise, l'arrivée d'habitants en âge d'avoir des enfants permet d'amortir ce déclin.

À l'échelle des aires d'attraction des villes, un même contraste se retrouve : les naissances diminuent fortement dans les petites aires (moins de 200 000 habitants) faute de renouvellement démographique, tandis que l'attractivité des plus grandes (plus de 700 000 habitants) compense en partie la baisse de la fécondité. Enfin, au sein même des plus grandes aires, les naissances se redistribuent des communes-centres vers les périphéries, du fait des trajectoires résidentielles des familles.

Entre 2010 et 2022, les naissances enregistrées à l'état civil diminuent de 14 % en France hors Mayotte, passant de 833 000 à 715 000 ► [sources](#). Cette évolution tient avant tout au recul de la fécondité : l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** passe de 2,03 enfants par femme en 2010 à 1,76 en 2022. Sur la période récente (2022-2025), le nombre de naissances recule encore de 11 %, sous l'effet d'un ICF qui diminue à 1,55 enfant par femme en 2025 en France hors Mayotte [[Thélot, 2026](#)]. L'indicateur atteint ainsi son plus bas niveau depuis 1918.

La baisse touche surtout les femmes de moins de 35 ans, et s'accompagne d'un décalage des naissances vers des âges plus tardifs. À l'échelle nationale, l'évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, de 15 à 50 ans, joue un rôle secondaire : après un recul entre 2010 et 2020, leur nombre augmente légèrement sur la fin de la période. La baisse des naissances reflète donc principalement les changements des comportements de fécondité.

Des contrastes territoriaux persistants

Entre 2010 et 2022, la baisse des naissances concerne l'ensemble des départements

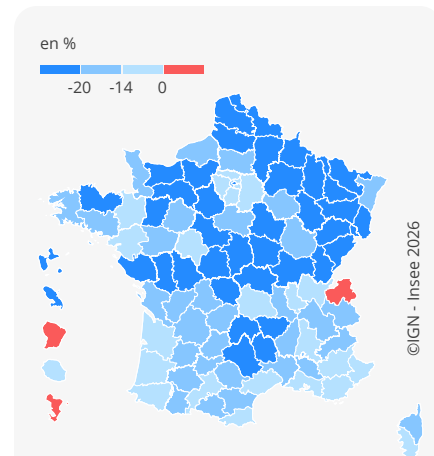
français à l'exception de Mayotte, de la Guyane et de la Haute-Savoie ► [figure 1](#). Entre 2022 et 2025, le recul s'accélère et se généralise : même les départements où les naissances avaient relativement mieux résisté jusqu'en 2022, comme l'Essonne et la Gironde, enregistrent désormais une baisse sensible, tandis que la Guyane, Mayotte et la Haute-Savoie basculent aussi dans le recul.

L'ICF baisse également dans la quasi-totalité des départements entre 2010 et 2022 ► [figure 2](#), puis dans l'ensemble d'entre eux entre 2022 et 2025. Les écarts territoriaux persistent : plusieurs départements parmi les moins féconds en 2010 le restent en 2022 et en 2025, comme Paris ou les départements corses, tandis que les zones historiquement plus fécondes conservent des niveaux relativement élevés. C'est le cas du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis (ICF supérieur à 1,9 enfant par femme en 2025). De même, la fécondité reste nettement supérieure à la moyenne nationale à Mayotte, en Guyane et à La Réunion.

L'analyse des mécanismes à l'origine des évolutions territoriales des naissances est réalisée sur la période 2010-2022, à partir des dernières données du recensement de la population disponibles. Elle permet de décomposer l'évolution des naissances en trois effets : l'effet **taux de fécondité**,

l'effet d'évolution spontanée (c'est-à-dire hors mobilités résidentielles) de la structure démographique des femmes en âge d'avoir des enfants, et l'effet des mobilités résidentielles au sein du territoire français ou avec l'étranger ► [méthodes](#).

► 1. Évolution des naissances entre 2010 et 2022, par département



Notes : En France hors Mayotte, les naissances ont baissé de 14,1 %. Pour Mayotte, l'évolution est calculée sur la période 2014-2022, en raison de l'indisponibilité des données d'état civil antérieures à 2014.
Lecture : Entre 2010 et 2022, dans le département du Nord, les naissances ont baissé de 21,4 %.
Champ : France.
Source : Insee, État civil (naissances) 2009-2011, 2014 et 2021-2023.

Un cumul d'effets défavorables dans près de quatre départements sur dix

Dans près de quatre départements métropolitains sur dix, la baisse des naissances entre 2010 et 2022 est due à un cumul de facteurs défavorables : fécondité en repli, déficit migratoire et vieillissement structurel de la population féminine ► **figure 3**. Sont concernés une large partie des départements de la moitié nord et du centre de la France. Les baisses de naissances y sont parmi les plus fortes, dépassant souvent 25 %. Ces territoires ont en commun une attractivité résidentielle limitée : les départs de femmes en âge d'avoir des enfants ne sont pas compensés par de nouvelles arrivées. Dans certains départements comme la Mayenne ou le Pas-de-Calais, le recul des naissances est accentué par la chute d'une fécondité qui était particulièrement élevée en 2010, et qui recule désormais plus fortement qu'en moyenne nationale.

Dans 26 départements, localisés notamment dans le Sud-Est et dans plusieurs départements de l'Ouest, la baisse des naissances est principalement portée par celle de la fécondité. Les apports migratoires, bien que positifs, restent insuffisants pour amortir la tendance, car ils ne compensent pas, ou à peine, l'évolution spontanée de la population des femmes en âge d'avoir des enfants.

L'arrivée de nouveaux habitants atténue la baisse des naissances dans les départements attractifs

Dans 18 départements majoritairement urbains ou situés sur le littoral atlantique (petite couronne francilienne, région lyonnaise, Charente-Maritime, Ille-et-Vilaine, etc.), l'arrivée de ménages en âge d'avoir des enfants limite l'ampleur de la baisse des naissances, sans toutefois en inverser la tendance [[Khamallah et al., 2025](#)]. Dans 6 départements particulièrement attractifs, l'effet des mobilités résidentielles est même prédominant. La baisse plus contenue des naissances repose ainsi sur l'apport de nouveaux habitants. Par exemple, en Gironde et en Haute-Garonne, cet apport compense largement les effets du recul de la fécondité, ce qui permet de maintenir les naissances à un niveau proche de 2010 (respectivement -2,4 % et -2,9 %). En Haute-Savoie, l'évolution est même légèrement positive (+0,5 %).

Des territoires où la structure démographique pèse fortement sur la natalité

Dans 9 départements, l'évolution spontanée (hors mobilités territoriales) du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants est le principal facteur du déclin des naissances. Ce groupe se compose de

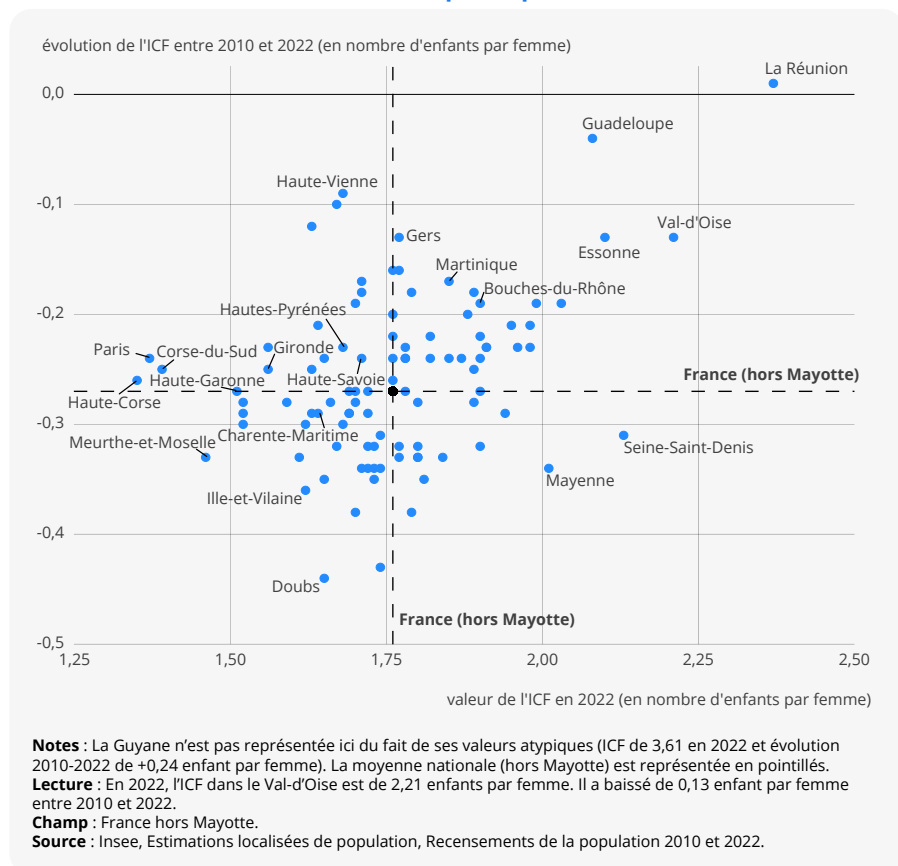
territoires ruraux ou montagneux (comme le Gers ou les Hautes-Pyrénées), mais aussi de départements littoraux urbanisés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le recul de la natalité s'explique principalement par la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants plutôt que par une chute de la fécondité, celle-ci étant moins marquée qu'en moyenne nationale. Les arrivées de nouveaux habitants atténuent en partie la baisse des naissances, mais ne suffisent pas à l'annuler.

Ce groupe présente néanmoins des niveaux de fécondité contrastés. En particulier, l'ICF se maintient à un niveau plus élevé qu'en moyenne dans les Bouches-du-Rhône, tandis qu'il reste à un niveau bas dans le Gers et les Hautes-Pyrénées.

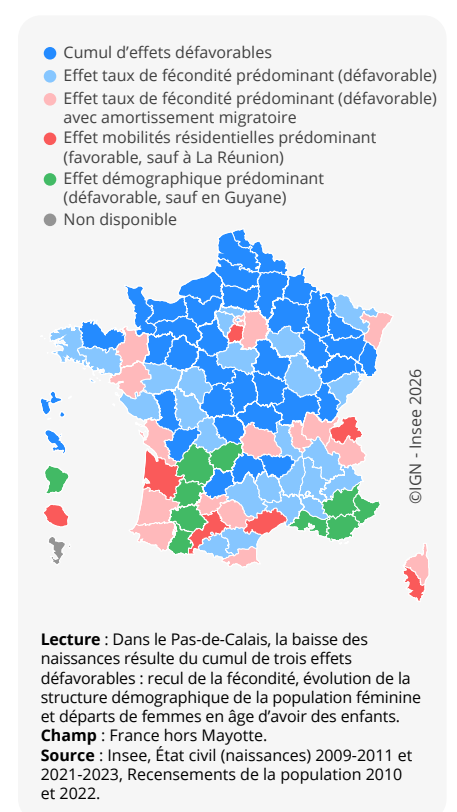
Des évolutions contrastées dans l'outre-mer

Les DROM présentent des évolutions très différenciées. La Guyane se distingue par une croissance des naissances très soutenue (+27 %), portée par une population jeune et une fécondité encore plus élevée qu'en 2010 (3,61 enfants par femme en 2022). Mayotte est dans une position similaire (croissance des naissances de 2014 à 2022 de +47 %). La Martinique et la Guadeloupe enregistrent quant à elles une chute des naissances nettement plus marquée qu'en moyenne

► 2. Indice conjoncturel de fécondité (ICF) en 2022 et évolution entre 2010 et 2022, par département



► 3. Typologie des départements selon l'effet contribuant le plus à l'évolution des naissances entre 2010 et 2022



naionale (respectivement -28 % et -22 % entre 2010 et 2022). Dans ces deux territoires, la baisse du nombre de mères potentielles explique la chute de la natalité. Elle résulte d'un double effet : les nombreux départs de jeunes adultes vers l'Hexagone et le vieillissement des femmes en âge d'avoir des enfants. Enfin, La Réunion occupe une position intermédiaire : la baisse des naissances, plus modérée (-7 %), s'explique principalement par les départs d'habitants, la fécondité restant élevée (2,37 enfants par femme en 2022).

Un recul des naissances plus fort dans les petites aires d'attraction des villes

L'ampleur de la baisse des naissances varie fortement selon la taille des **aires d'attraction des villes (AAV)** : moins l'aire est peuplée, plus le recul est fort ► **figure 4**. Si le repli de la fécondité est partout le principal moteur de la baisse, son impact varie selon les évolutions démographiques et migratoires locales.

Entre 2010 et 2022, dans les petites AAV de moins de 50 000 habitants et les communes situées hors de l'attraction d'une ville, la chute des naissances dépasse 20 %. D'une part, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants diminue (-11 %), sous l'effet combiné de l'évolution de la structure démographique et des départs vers des zones plus peuplées. Aux âges de forte fécondité, ce recul est particulièrement net chez les 20-29 ans (-16 %), mais concerne aussi les 30-34 ans (-8 %). D'autre part, la hausse de la fécondité après 35 ans, liée au report des naissances, ne suffit pas à compenser son fort recul aux âges plus jeunes.

Dans les AAV de taille intermédiaire (50 000 à 200 000 habitants), l'effet des mobilités résidentielles est quasi nul. La baisse des naissances (-18 %) est donc essentiellement due au recul de la fécondité et à un effet démographique défavorable.

L'attractivité des grandes AAV amortit la baisse de la natalité

Dans les grandes AAV, la baisse des naissances est plus limitée : -14 % dans celles de 200 000 à 700 000 habitants et -9 % dans celles de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). L'importance relative de l'offre d'emploi et d'études dans les grandes AAV favorise l'arrivée de populations en âge d'avoir des enfants.

Parmi les AAV de 700 000 habitants ou plus, trois configurations se distinguent. Dans les aires de Bordeaux, Nantes, Toulouse et Montpellier, l'apport de nouveaux habitants est suffisamment élevé pour

► 4. Évolution des naissances et de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) entre 2010 et 2022, selon la taille des AAV¹ et la catégorie de commune

Taille de l'AAV ¹ et catégorie de commune	Évolution des naissances entre 2010 et 2022 (en %)	en nombre d'enfants par femme		
		ICF 2010	ICF 2022	Évolution de l'ICF entre 2010 et 2022
Aire de Paris	-12,1	2,04	1,77	-0,26
Commune-centre	-23,0	1,56	1,38	-0,18
Autre commune du pôle principal	-10,4	2,20	1,90	-0,30
Commune d'un pôle secondaire	-10,3	2,50	2,22	-0,28
Commune de la couronne	-8,5	2,13	1,90	-0,22
AAV¹ de 700 000 habitants ou plus	-9,0	1,95	1,65	-0,30
Commune-centre	-9,5	1,75	1,49	-0,26
Autre commune du pôle principal	-9,4	2,12	1,73	-0,39
Commune d'un pôle secondaire	-14,2	1,75	1,52	-0,23
Commune de la couronne	-8,2	2,17	1,86	-0,30
AAV¹ de 200 000 à 700 000 habitants	-14,3	1,98	1,72	-0,26
Commune-centre	-16,4	1,85	1,63	-0,22
Autre commune du pôle principal	-13,1	2,01	1,76	-0,25
Commune de la couronne	-13,2	2,12	1,83	-0,29
AAV¹ de 50 000 à 200 000 habitants	-18,2	2,10	1,83	-0,27
Commune-centre	-18,3	2,07	1,85	-0,22
Commune de la couronne	-18,2	2,14	1,84	-0,30
AAV¹ de moins de 50 000 habitants	-24,0	2,11	1,81	-0,30
Communes hors attraction des villes	-20,7	2,14	1,87	-0,26
France (hors Mayotte)	-14,1	2,03	1,76	-0,27

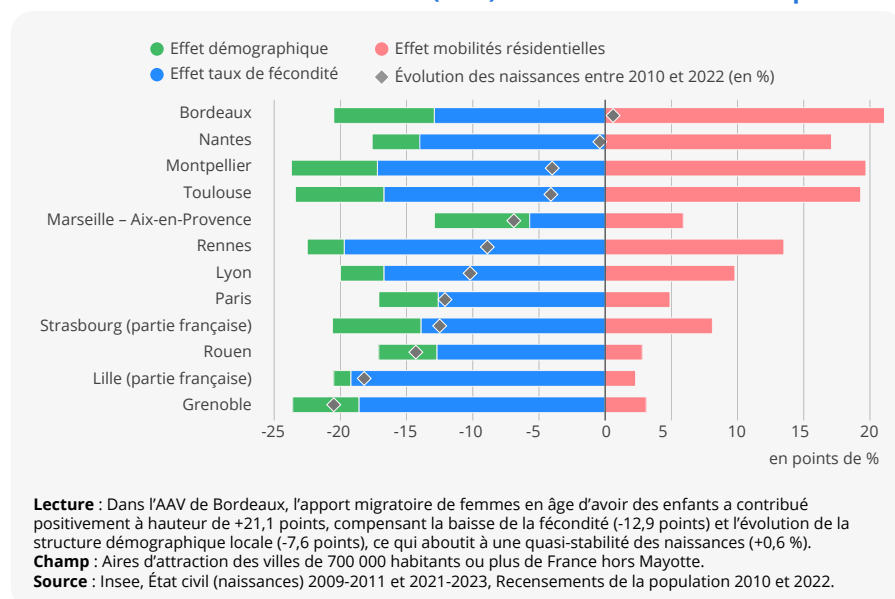
¹ Aire d'attraction des villes.

Lecture : Entre 2010 et 2022, dans les communes-centres des AAV de 700 000 habitants ou plus, les naissances ont reculé de 9,5 % et l'ICF a baissé de 0,26 enfant par femme.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, État civil (naissances) 2009-2011 et 2021-2023, Recensements de la population 2010 et 2022.

► 5. Décomposition de l'évolution des naissances entre 2010 et 2022 dans les aires d'attraction des villes (AAV) de 700 000 habitants ou plus



compenser presque intégralement le déclin de la fécondité et l'effet démographique ► **figure 5**. À Bordeaux par exemple, la contribution de l'effet des mobilités résidentielles (+21,1 points) se traduit par une quasi-stabilité du nombre de naissances.

L'atténuation n'est toutefois que partielle dans les aires de Lyon, Rennes et Strasbourg où le recul des naissances avoisine les 10 %. Bien que l'attractivité reste forte, elle ne suffit pas à compenser une baisse marquée de la fécondité, comme à Rennes où sa contribution négative atteint -19,7 points. Enfin,

les aires de Lille, Grenoble et Rouen enregistrent les baisses les plus élevées (jusqu'à -20,5 % à Grenoble), l'apport migratoire étant trop limité (contribution de +2,3 à +3,1 points) pour freiner la chute des naissances.

Les AAV de Paris et de Marseille – Aix-en-Provence présentent des profils spécifiques. Dans l'aire de Paris, la baisse (-12,1 %) reflète presque exclusivement le recul de la fécondité, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants étant resté quasi stable entre 2010 et 2022. À l'inverse, l'aire de Marseille – Aix-en-Provence affiche

la plus forte résistance de la fécondité : l'effet défavorable lié à l'évolution des comportements de fécondité ne contribue qu'à hauteur de -5,7 points à la baisse des naissances, soit l'impact négatif le moins fort des grandes AAV. Cette spécificité permet de limiter le recul des naissances (-6,9 %) malgré un apport migratoire peu soutenu.

Dans les grandes AAV, une baisse des naissances plus forte dans les communes-centres

Au sein des grandes aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris), les **communes-centres** perdent un peu plus de naissances que leurs **couronnes**

(-9,5 % contre -8,2 %). Pourtant, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants y augmente plus fortement (+8,7 % contre +3,8 %), en particulier chez les moins de 30 ans. Ce décalage entre attractivité et natalité s'explique par une fécondité structurellement plus faible (ICF de 1,49 contre 1,86 dans les couronnes). Elle reflète les trajectoires résidentielles : les jeunes couples s'installent souvent dans les centres puis déménagent en périphérie au moment de l'agrandissement de la famille pour accéder à des logements plus grands et plus abordables [Audenaert et al., 2020]. Ce phénomène est accentué par une chute de la fécondité particulièrement marquée chez les 25-29 ans. Dans les communes-centres, cette tranche d'âge

contribue à la quasi-totalité de la baisse des naissances, alors qu'elle n'en explique que la moitié au niveau national. ●

Sophie Éblé, Luigi Muzzolin (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

Pour en savoir plus

- Insee, « [Bilan démographique 2025 : études nationale et régionales](#) », avril 2026.
- Thélot H., « [Bilan démographique 2025 – En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale](#) », Insee Première n° 2087, janvier 2026.
- Ined, « [L'évolution démographique récente de la France : une évolution démographique contrastée entre espaces ruraux et espaces urbains](#) », Population (édition française), Vol. 80, n° 4, 2025.
- Khamallah A., Lenzi É., Morin T., « [Moins de déménagements en dix ans, mais l'Ouest et le périurbain toujours attractifs](#) », Insee Première n° 2073, septembre 2025.
- Audenaert D., de Bellefon M.-P., Pégaz-Blanc O., « [Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires](#) », Insee Première n° 1827, novembre 2020.

Sources

Le **recensement de la population (RP)** est la seule source permettant de disposer des populations à un niveau géographique fin, tel que celui des aires d'attraction des villes (AAV). Le dernier millésime disponible au moment de la réalisation de l'étude (2022) est issu des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2020 et 2024 et porte sur la France hors Mayotte.

La décomposition de l'évolution des naissances entre 2010 et 2022 ► **méthodes** s'appuie sur les données du recensement pour le dénombrement des populations locales, et sur l'état civil pour le suivi annuel des naissances domiciliées au lieu de résidence de la mère. Les données de l'état civil ont été mobilisées sur la même période que le RP (2010-2022) afin de comparer des évolutions cohérentes temporellement. Pour réduire la volatilité annuelle des naissances au niveau local, les données sont lissées à partir d'une moyenne triennale centrée : pour une année N, les naissances correspondent à la moyenne des années N-1, N et N+1. Ainsi l'évolution entre 2010 et 2022 compare les populations du RP 2010 et 2022 et le nombre moyen de naissances des périodes 2009-2011 et 2021-2023 de l'état civil.

Définitions

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Le **taux de fécondité** à un âge donné est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

Une **aire d'attraction d'une ville (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une **couronne** qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs occupés travaillent dans le pôle.

Le pôle est un ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité, de population totale et de nombre d'emplois. La commune la plus peuplée du pôle est appelée **commune-centre**.

Méthodes

Décomposition de la variation des naissances :

L'évolution du nombre de naissances dans un territoire résulte de la combinaison de trois facteurs distincts, décomposés selon la méthode suivante :

L'**effet taux de fécondité** traduit l'impact de l'évolution des comportements reproductifs. Il mesure la variation des naissances due au seul changement des comportements de fécondité.

L'**effet démographique** mesure la variation des naissances liée au renouvellement naturel des générations : l'évolution de la population des femmes en âge d'avoir des enfants, de 15 à 50 ans, initialement présente et résidant dans la zone se traduit par des entrées et des sorties de la vie féconde, en s'appuyant sur l'hypothèse d'une « population fermée » (sans flux migratoires).

Par exemple, la population attendue en 2022 des femmes de 30 ans est égale à la population des femmes de 18 ans en 2010 qui ont survécu entre 2010 et 2022.

L'**effet mobilités résidentielles** évalue l'impact sur le volume des naissances des flux migratoires de femmes en âge d'avoir des enfants, qu'il s'agisse de mouvements entre territoires français ou avec l'étranger (solde entre entrées et départs). Il s'agit d'un solde migratoire apparent, calculé par l'écart entre la population des femmes de 15 à 50 ans réellement observée et la population théorique « attendue » pour ces femmes si le territoire était resté fermé.

Une **typologie départementale** est construite à partir de la contribution relative de chacun des trois effets à l'évolution des naissances entre 2010 et 2022. Pour chaque département, l'effet principal est identifié comme celui dont la contribution, en valeur absolue, est la plus élevée. Si les trois contributions sont négatives, le département est classé dans le profil « cumul d'effets défavorables ». Parmi les territoires pour lesquels l'effet taux de fécondité est prédominant, on distingue les territoires pour lesquels la contribution de l'effet des mobilités résidentielles est supérieure à 5 points, afin de mettre en évidence les territoires avec des flux migratoires élevés qui atténuent la baisse des naissances.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Fabrice Lengart

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
T. Pelé

Maquette :
L. Lamy-Verdier

✉@insee.fr
✉@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP262121
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee